

**Verbatim du conseil municipal d'Ortaffa du mardi 30/03/2023**  
**Retranscription de l'enregistrement audio**

*\*Présents : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Danielle Figuères, André Girbal, Mélanie Grolet (Diaz), Louis Klee, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Pierre Ortal, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny.*

*\*DGS : Marie Giné*

*\*Absents excusés : 0*

Raymond Pla indique que la séance est enregistrée. Il demande à la DGS, Marie Giné, de faire l'appel. Elle confirme que le quorum est atteint.

**(0mn45s) Élection du secrétaire de séance**

Raymond Pla propose la candidature de Mélanie Grolet.

Pierre Ortal propose qu'il y ait 2 secrétaires de séance, pour une représentation paritaire du CM, permettre une rédaction commune des PV et perdre moins de temps lors de leur validation.

Raymond Pla propose qu'il n'y ait qu'un secrétaire de séance et passe au vote :

*4 abstentions : Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal*

*10 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny*

Mélanie Grolet est élue démocratiquement secrétaire de séance.

Louis Klee fait la remarque pour le PV que le groupe DMO fait continûment la même demande et continûment cela nous est refusé. Le groupe DMO fera donc des recours gracieux sur la sincérité PV, et si nécessaire un recours contentieux.

Raymond Pla : « C'est parfait. Je vous remercie. »

Louis Klee regrette que nous n'arrivions pas à nous mettre d'accord sur ce point : « Notre souci est un souci de négociation, de remettre les choses bien au point. Nous regrettons infiniment d'être dans l'incapacité d'avoir même un PV qui soit consensuel. C'est une chose extrêmement étrange. »

Raymond Pla : « OK. Je vous remercie »

**(2mn59s) Approbation du PV du CM du 21/02/23**

Raymond Pla veut passer directement au vote du PV du CM du 21/02/23 rédigé par la mairie.

Pierre Ortal demande qu'avant le vote on puisse en discuter.

Raymond Pla refuse : « On ne va pas en discuter puisque nous avons eu tout le temps depuis pratiquement 10 jours de prendre connaissance des 2 PV le vôtre et celui de la mairie »

Pierre Ortal lui rappelle : « Nous ne faisons pas de PV. On retranscrit les enregistrements. »

Raymond Pla confirme : « C'est un verbatim, ok »

Pierre Ortal demande pourquoi sont censurés des passages entiers des débats.

Raymond Pla : « Parce que nous nous respectons la loi »

Pierre Ortal s'étonne que censurer des passages et la teneur des débats corresponde à respecter la loi.

Raymond Pla : « Un compte rendu n'est pas un verbatim »

Louis Klee : « Il n'en reste pas moins que le compte rendu doit être une reproduction concentrée de l'ensemble des débats qui ont eu lieu et ce n'est pas le cas »

Raymond Pla passe la parole à Rémy David à ce sujet.

Rémy David : « Je voudrais faire une mise au point sur le verbatim, donc compte rendu pour le commun des mortels, parce que verbatim c'est une locution médiévale latine qui a été employée au 15ème siècle par les anglo saxons et qui est arrivée en France vers 1980. Ça, c'est une mise au point, ça n'a rien à voir.

Donc sur votre verbatim à 17mn55 vous dites que moi je dis « sans vouloir dire de mal de l'habitante *qui a informé la mairie et Louis Klee du problème du pain d'épices*, je suis capable aussi de faire et d'envoyer un faux mail ».

*(NDLR : Vérification de l'enregistrement du CM du 21/02/23, les propos complets tenus par Remy David sont (18mn): « Je suis capable de te faire un faux mail. Dès demain je peux t'envoyer un faux mail »)*

Je l'ai dit c'est vrai. et Pierre Ortal répond qu'on prend bien note que faire un « faux » est une pratique acceptable pour moi. A aucun moment je ne dis que faire un faux est une pratique acceptable pour moi.

Pierre Ortal : « C'est bien ma remarque... »

Raymond Pla demande à Pierre Ortal de le laisser finir.

Rémy David : « C'est enregistré. Moi aussi j'ai des enregistrements qui sont aussi valables que le vôtre.

Donc votre allégation reprise dans votre compte rendu du 21/03/23 page 4 sur 37, et sur Facebook le 07/03/23 à 21h58 pour être très précis, n'est qu'une interprétation malveillante de mes propos, qui sont sortis de leur contexte, et elle porte atteinte à mon honneur. Art. 29.2 loi 29/07/1881. Il s'agit donc d'une injure publique. J'admets qu'il n'y a pas diffamation puisque vous n'affirmez pas que j'ai fait un tel acte. Donc il n'y a pas diffamation. Mais comme vous affirmez que pour moi faire un faux est une pratique acceptable, il s'agit donc bien d'une injure publique. Je vous rappelle la définition d'une injure publique au sens de la loi de 1881, toutes expressions outrageantes, tout terme de mépris, toute invective qui ne contient d'imputation d'aucun fait. Vos propos à mon égard et en public étant injurieux et mettant en cause ma probité, je vous réclame des excuses quant à ce débordement qui je n'en doute pas à dépassé vos pensées. Dans le cas contraire j'en ferai appel à des moyens légaux. C'est-à-dire j'enverrai une lettre recommandée à Monsieur le Procureur. »

Pierre Ortal l'encourage à le faire et lui rappelle qu'on était dans un débat public

*(NDLR : Discussion sur la sincérité des PV et notamment sur la censure des arguments de Louis Klee - Verbatim du CM du 21/02/23)* et qu'il réagissait à la déclaration de Rémy David comme quoi ce dernier était « capable de faire un faux mail... ». Il lui demande s'il reconnaît avoir tenu ces propos.

Rémy David confirme qu'il reconnaît ces propos.

Pierre Ortal confirme qu'il a simplement dit dans un débat public ce qu'il pensait de sa déclaration et ce d'autant plus, compte tenu du sujet de la discussion sur la sincérité des PV et de la censure du contenu des échanges.

Pierre Ortal confirme qu'il est contre et qu'il lui paraît très bizarre que quelqu'un, notamment un élu, puisse considérer qu'on puisse faire des faux. Il fait remarquer que ce n'est pas la première fois que certains membres du groupe majoritaire font ce type de remarque.

*(NDLR : cf Verbatim de l'enregistrement du CM du 19/12/22 de la page 1 à 5. Toujours sur le même sujet de la sincérité des PV. Le groupe DMO dénonçait le fait que les délibérations et le procès-verbal étaient rédigés avec de fausses informations. Mathieu Baiges et Vanessa Lebreton répondant que les enregistrements pouvaient avoir été aussi modifiés, Julie Ballanéda et Louis Klee leur font part qu'il s'agit ici d'écrire la réalité des faits et des débats ).*

Rémy David le coupe : « non je dis qu'il est possible de faire des faux »

Pierre Ortal lui répond que pour lui ce n'est pas possible de faire des faux. Il lui rappelle que dans un débat public on peut donner des arguments contraires quand bien même ces arguments ne lui conviennent pas.

Pierre Ortal demande à Raymond Pla si cette intervention est la réponse et l'explication à la censure dans le PV de passages essentiels de plus d'1 heure de discussion sur 2h30 de séance de CM. Particulièrement ceux concernant Mme Élisabeth Cambou et la demande de protection fonctionnelle de Julie Ballanédia.

Raymond Pla : « Très bien. Je crois qu'on va arrêter là cette conversation. »

Rémy David précise qu'il a fait cette intervention sur le CR rédigé par DMO.

Pierre Ortal l'invite à réécouter ce qu'il a dit.

Louis Klee intervient pour lui dire que son intervention est hors de propos et précise : « Ce n'est pas un CR, c'est un verbatim c'est à dire, je cite, « ce que dit un juge administratif et qui sert à la jurisprudence. En général toutefois ces propos quand ils n'excèdent pas les limites de la controverse entre les participants publics ne peuvent donner lieu à poursuite ».

Raymond Pla demande d'arrêter là la conversation.

Pierre Ortal lui répond que c'est lui qui a demandé à Rémy David prendre la parole sur la question de la censure des passages des débats. Il lui rappelle que c'est le maire qui a lancé la discussion et que donc le groupe DMO répond.

Pierre Ortal lit l'introduction du mail envoyé le 27/03/23 par le groupe DMO faisant part des observations sur le projet de PV envoyé par la mairie :

« Nous espérons que les membres du groupe majoritaire, en comparant l'enregistrement de la séance et le projet de PV rédigé par la mairie, demanderont de le compléter et corriger et permettront ainsi de retrouver un peu de sérénité et de calme dans notre action publique commune. »

Pierre Ortal regrette qu'en s'apprêtant à voter le PV tel que proposé et faisant ce type d'intervention, le groupe majoritaire ne montre aucune volonté d'apaiser les relations au sein de conseil municipal.

Raymond Pla annonce que concernant ce projet de PV, la mairie a été informée par un membre du CM qu'il y avait deux erreurs que nous avons corrigées : page 2 la date du 01/02/23 à la place du 21/02/23, page 14 il manque le nom de l'assureur et l'évocation du cas de Mme Ballanédia, page 15 le résultat des votes est : 4 abstentions au lieu de 4 votes contre des membres du groupe DMO.

Raymond Pla confirme que tout a été rectifié et remercie Amélie Delmas de l'avoir signalé. Il veut passer au vote.

Pierre Ortal précise que visiblement les membres du groupe majoritaire ont pu discuter entre eux pour des modifications sans tenir compte de celles demandées par le groupe DMO et sans que le groupe DMO puisse lire le PV définitif. Il demande à ce qu'avant le vote le PV corrigé puisse être présenté.

Raymond Pla relit les corrections apportées, sans présenter le PV et sans permettre au groupe DMO de lire le PV.

Raymond Pla passe aux voix le compte rendu proposé par Vanessa Le Breton et le secrétariat de la mairie.

*1 CONTRE : Danielle Fiquères,*

*3 ABSTENTIONS : André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal*

*10 POUR : Mathieu Baiques, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny*

Louis Klee précise que ce PV fera l'objet d'un recours gracieux.

## **14mn FINANCES**

Raymond Pla rappelle que la commission des finances s'est réunie le 15/03/23 pour évoquer la clôture de l'exercice 2022 et travailler sur l'élaboration du budget 2023. Il propose à la vice-présidente de la commission, Danielle Figueres, si elle veut bien présenter le budget.

Danielle Figuères refuse du fait que la mairie n'ayant fourni aucun document pour préparer cette commission elle a une réelle méconnaissance des chiffres.

Raymond Pla précise que la mairie a fourni au conseil municipal tous les éléments avec la convocation du CM.

Danielle Figuères rappelle qu'ils ont refusé de communiquer les documents avant la commission et que par conséquent n'ayant pas pu les étudier, elle ne pouvait pas poser, lors de la réunion de commission, les questions pertinentes nécessaires à la bonne compréhension du budget. Elle refuse d'être le porte-parole de la commission qui n'a pas pu travailler correctement sur le sujet.

Pierre Ortal demande combien de temps la commission a travaillé sur la clôture de l'exercice 2022 et sur l'élaboration du budget 2023.

Danielle Figuères répond 1H15.

Pierre Ortal demande combien de temps la mairie a travaillé sur la clôture de l'exercice 2022 et travaillé sur l'élaboration du budget 2023.

Maire Giné confirme qu'il a fallu des semaines pour faire ce travail.

Pierre Ortal demande si, sérieusement, après 1H15 de travail chaque membre de la commission est capable d'analyser, comprendre et présenter dans les moindres détails le compte administratif 2022 et travailler sur l'élaboration du budget 2023.

Raymond Pla répond que c'est trop compliqué et que Maire Giné fera la présentation.

Pierre Ortal confirme qu'en effet la mairie a refusé de fournir le 14/03/23 aux membres du groupe DMO les documents demandés la veille de la commission des finances. Il rappelle à Marie-Pierre Sadourny que cela n'est pas cohérent avec les déclarations faites à tous les conseils municipaux comme quoi la mairie est une maison de verre et que nous pouvons venir consulter tous les documents à la mairie sous simple demande. Dans les faits, chaque fois qu'on le demande, on nous refuse le libre accès aux documents.

Raymond Pla en prend note et passe le relais à la DGS

## **17mn - Approbation du compte de gestion budget principal 2022.**

Marie Giné lit la présentation brève et synthétique du compte administratif du budget principal de la commune de l'exercice 2022 telle qu'envoyée avec la convocation au CM.

Pierre Ortal demande quels sont les projets d'investissements qui sont interrompus en 2022 pour un montant de 512 k€ ?

Marie Giné indique que seul le projet d'investissement de l'extension d'école maternelle a été maintenu.

Raymond Pla précise que tous les investissements que nous avons fléchés en début de mandat ont été interrompus en raison de la situation financière.

Danielle Figuères demande alors pourquoi dans le compte administratif, dans le détail du compte 21 immobilisations corporelles, en plus de l'école on trouve un certain nombre de choses comme :

- les installations générales pour 65k€ dont aucun mandat n'a été émis mais qui étaient dans le budget
- dans les autres constructions on trouve des mandat émis pour 89k€ alors qu'on a un budget de -15.5k€
- matériel informatique : crédit ouvert 66k€ , mandat émis 68k€
- ....

« Tout cela ne correspond à rien. On dit que nous faisons que l'école, pourquoi il y a plein d'autres choses qui ont été faites ? »

Marie Giné : « Parce que l'ensemble des projets validés sur l'exercice 2022 au moment du vote du budget ont été réalisés, comme la vidéoprotection, l'acquisition de columbarium et crématiste »

Danielle Figuères insiste en précisant que le 18 mai quand nous avons revoté le budget il n'y avait que l'école maternelle et tous les autres projets devaient être différés. « Pourquoi d'autres choses ont-elles été faites ? »

Raymond Pla parce que ces investissements étaient engagés depuis 2021 et donc en cours. Tous les investissements fléchés en fin 2022 ont été supprimés compte tenu de la situation financière. Vous avez eu tous les chiffres et une semaine pour bien les étudier.

Danielle Figuères, « Justement et je ne les comprends pas et c'est pour cela que je pose des questions. »

Marie Giné : « Nous avons eu des travaux de 2021 réglés en 2022 comme l'aménagement de la rue du château ».

Pierre Ortal : « Pourtant la vidéoprotection, vous l'attribuez aux pratiques de cavalerie budgétaire tel qu'indiqué dans votre projet de PV du précédent CM ».

Marie Giné : « Il y a eu 3 phases... ».

Pierre Ortal commence à lire la liste des dépenses indiquées dans le projet de PV.

Raymond Pla le coupe : « On a déjà répondu à cette question ».

Pierre Ortal rappelle que nous avons demandé la présence de M. Bruyère et M. Chambon afin qu'ils puissent nous expliquer les chiffres précisément.

Marie Giné indique qu'elle avait pris soin de faire le détail des dépenses d'équipements (page 9 de la présentation) pour qu'on n'ait pas à chercher les infos.

Pierre Ortal : « Nous avons demandé des tableaux récapitulatifs ».

Raymond Pla « Mais vous avez tout, ce n'est pas la peine de vous l'envoyer si vous ne les regardez pas ».

Pierre Ortal « on est beaucoup moins intelligents que vous et on ne les comprend pas ces tableaux. Nous avons demandé la présence de M. Bruyère pour bien expliquer. Tu n'as pas souhaité l'inviter. Nous avons demandé un tableau récapitulatif de l'ensemble des projets d'investissements en cours comprenant leurs plans de financements et les factures des dépenses correspondantes ».

Raymond Pla « Tous ces chiffres, vous les avez. On vous les a envoyés. »

Pierre Ortal dément : « Donc montrez les »

Raymond Pla « Tous ces chiffres ont été travaillés avec la trésorerie générale et validés par les services de l'état. »

Pierre Ortal « Montrez les. Là ils n'y sont pas »

Louis Klee « Méthodologiquement nous avons demandé à plusieurs reprises la présence de la trésorerie générale. Il est singulier que M Bruyère ne soit pas là et qu'il n'ait pas été invité. C'est une garantie pour nous face à la situation et l'historique que nous avons connu depuis le 17/05/22. »

Raymond Pla « Concernant la trésorerie, vous les avez bien assez alimentés d'informations et je pense qu'ils ont eu largement le temps de se faire leur opinion. Je dirais exactement les mêmes choses avec les services de l'état. Et je n'en dirais pas plus. Voilà la raison qui fait que je ne l'ai pas invité. Mais sachez que si demain notre commune a besoin de leur conseil en conseil municipal comme nous l'avons fait en avril et mai 2022, ils sont prêts à revenir. Mais là, aujourd'hui, tous les chiffres qui vous ont été communiqués et qui sont présentés ont été travaillés avec les services de la trésorerie et validés par les services de l'état. Vous savez ce que vous avez écrit et vous avez sûrement reçu un certain nombre de réponses »

Pierre Ortal « Comment peut-on contrôler que les emprunts ouverts et plans de financement ont été bien débloqués par rapport à chaque projet d'investissement correspondant ? »

Raymond Pla « Vous avez tous les chiffres ».

Danielle Figières, « Non justement on ne les a pas. On a des chiffres mais tout est mélangé. On n'a pas investissement par investissement le projet qui avait été validé au départ. On ne se sait pas projet par projet combien ça a coûté au départ, combien d'emprunt, combien des subventions, combien d'autofinancement... C'est ça qu'on veut. Là tout est mélangé ».

Raymond Pla « On va vous faire un détail très précis projet par projet pour le prochain conseil municipal ».

Pierre Ortal « Nous sommes censés voter un budget. Comment veux-tu qu'on le vote si on n'a pas les éléments précis ? ».

Raymond Pla « Vous faites comme vous voulez. Le travail que nous avons eu pour élaborer ce budget est particulièrement conséquent, nous l'avons fait avec tout le sérieux qui s'impose pour la défense de l'intérêt supérieur de notre village, en collaboration étroite avec tous les services concernés. Aujourd'hui tous ces chiffres ne sont pas contestables. Vous pouvez les contester. ».

Louis Klee « Nous contestons une certaine méthode ».

Raymond Pla « Je promets qu'au prochain conseil municipal vous les aurez . On va vous faire un détail très précis de financement pour chaque investissement. Nous n'avons rien à cacher ».

Pierre Ortal rappelle au maire qu'il a fait cette promesse maintes fois depuis mai 2022 et que chaque fois il repousse. « Tu comprends bien qu'on émette un certain doute à ce que tu peux affirmer. Donc si vous les avez et puisque vous nous dites les avoir envoyés, montrez-les-nous. Est-ce que vous nous avez envoyé ces tableaux, Mme Giné ? ».

Marie Giné confirme : « Non. Tel que vous le demandez, non »

Pierre Ortal « Donc vous ne nous avez pas envoyé les documents qu'on demande sans cesse depuis septembre dernier ».

Marie Giné : « Je vous ai adressé l'ensemble des documents qu'on doit vous fournir dans le cadre d'une élaboration budgétaire. Et même peut-être plus ».

Raymond Pla : « Il manque les documents que vous demandez. Mais les documents réglementaires ont été communiqués. »

Danielle Figières : « il y a une liste précise et on ne l'a pas »

Louis Klee rappelle : « Il y a un an nous avons voté un budget. Nous étions en toute confiance. Raymond nous a dit budget sincère etc... et puis il s'est avéré que le budget a été retoqué par la DDFIP . On a refait un budget. Les explications après ont été données par M Bruyère de la DDFIP. Il représentait un garant. La question que nous posions de sa présence et sa participation aujourd'hui était une garantie supplémentaire pour être sûrs que nous puissions voter ce budget. Je trouve pervers qu'on dise à Mme Figières de présenter le budget en tant que vice-présidente de la commission des finances qui a duré 1H15, alors que c'était tellement plus facile de faire venir M. Bruyère puisque tout a été discuté et préparé avec lui, que tout est en confiance... Qu'est qui nous empêchait d'avoir

M. Bruyère présent ? Si tu lui avais demandé de venir, il aurait été présent. Et ça nous aurait donné une garantie. Et ça aurait permis de restaurer une confiance profondément ébranlée. Et bien non.»

Raymond Pla : « J'ai répondu à cette question ».

Marie Pierre Pineau interpelle Louis Klee pour dire que lors de la dernière intervention de M. Bruyère, il aurait dit que M. Bruyère n'était pas un homme de confiance.

Louis Klee (*ndlr : perplexe*) : « Ah bon ? »

Marie Pierre Pineau : « Oui, c'est lui qui nous a soulevé le problème. Et vous aviez dit qu'il aurait pu s'en apercevoir plus tôt »

Pierre Ortal : « Et donc ? »

Marie Pierre Pineau : « Maintenant vous demandez sa présence ? »

Pierre Ortal : « Ce n'est pas depuis aujourd'hui qu'on demande sa présence. On l'a demandée à plusieurs reprises. Vous l'aviez demandée aussi. Ça a l'air de vous déranger qu'il soit là »

Louis Klee : « On n'a pas à répondre à ce genre de question qui sont hors de propos »

### **33mn51**

Marie-Pierre Sadourny revient sur la commission des finances qui a travaillé 1h15.

Danielle Figières intervient pour dire que la commission s'est réunie, mais qu'il n'y a pas eu de travail : « On a regardé un Powerpoint, et à part moi, personne n'a posé de questions. Je ne vois pas qui a travaillé dans cette commission ».

Marie-Pierre Sadourny reprend en expliquant que, suite à la réunion de la commission des finances, l'ordre du jour du CM a été établi avec les documents que les élus doivent recevoir pour le vote d'un budget. Selon elle, tous les documents nécessaires à la compréhension ont été envoyés. Elle reconnaît que c'est fastidieux de le retravailler chapitre par chapitre : « Vous demandez de rentrer dans le détail des emprunts, dans les amortissements... pas de souci, ce sont des compléments que vous souhaitez avoir, vous les aurez ».

Pierre Ortal demande : « Pourquoi on ne pouvait pas les avoir plus tôt alors ? Marie-Pierre, combien de temps as-tu eu pour travailler dessus ? 1 h15h ? Beaucoup plus de temps ? »

Marie-Pierre Sadourny : « Nous sommes en CM et travaillons sur des éléments du CM. Quand on vote le budget la mairie a des documents à envoyer. Vous avez reçu les documents que vous devez recevoir. Ni plus ni moins. Maintenant vous souhaitez rentrer dans le détail des emprunts, ... ok vous les aurez. Il n'y a pas de souci. Mais cela ne rentre pas en compte dans le budget maintenant. Ne dites pas que vous n'avez pas ce qu'il faut. Vous souhaitez des éléments complémentaires, mais vous avez eu les éléments nécessaires pour préparer le conseil municipal . Par contre une fois que vous avez eu ces documents, l'équipe minoritaire d'opposition doit venir à la mairie demander précisément ce que vous souhaitez »

Danielle Figières « C'est ce qu'on a fait. On a envoyé un certain nombre de fois les mêmes questions. On n'a rien reçu. On nous a refusé l'accès aux documents. »

Marie Pierre Sadourny : « Le seul problème c'est le temps ». Elle explique que quand il a reçu l'ODJ du CM, dans le délai légal des 3 jours francs, c'était au groupe DMO d'étudier ligne par ligne et de venir à la mairie demander les titres et les mandats souhaités. « Et dans ce cas vous les auriez eu. Il n'a rien à cacher. Simplement il faut demander les documents au bon moment »

Louis Klee répond : « D'abord sur la convocation. 3 jours de plus. Vous devriez en être reconnaissants, parce que vous vous êtes trompé parce qu'il n'y avait pas l'ODJ qui était joint à la convocation. ça veut dire que si nous n'avions

rien dit, l'ensemble des décisions du CM auraient été décrétées illégales. C'est un avantage que nous vous avons donné parce que nous respectons suffisamment l'ensemble des membres du CM qu'ils soient de notre avis ou pas .

Marie-Pierre Sadourny et Raymond Pla confirment : « Vous avez bien fait »

Raymond Pla : « Je vous en remercie. C'est pour ça que je vous ai donné 3 jours de plus »

Le public rigole

Louis Klee : « Mais tu ne nous as rien donné. C'est pitoyable ce que tu dis. Tu as dû respecter la loi. Tu ne nous as pas accordé 3 jours de plus ».

Raymond Pla : « Vous avez tous les éléments en amont. Et aujourd'hui vous dites que vous n'avez pas eu le temps »

Louis Klee : « Je viens d'expliquer pourquoi on a eu 3 jours de plus. C'était une démarche juridique pertinente. Pourtant le 19/03/23 nous vous avons envoyé les questions que nous voulons mettre à l'ODJ, on ne peut pas dire qu'on demande ça au dernier moment parce que ce sont des questions qui ne sont pas convenables. Nous demandions aussi la participation de MM. Bruyère et Chambon de la DDFIP conformément à votre engagement ».

Il explique que ces questions précises ont été posées parce que la lecture d'un budget est quelque chose de complexe et que des gens aussi rompus et en qui on a confiance comme MM. Bruyère et Chambon sont dans la capacité de nous répondre.

Marie-Pierre Sadourny : « Vous avez reçu un ODJ précis sur le budget comme dans toutes les communes de France. C'est à la réception de l'ODJ que vous aviez légitimement à poser des questions. Pas avant. »

Danielle Figières « C'est ce qu'on a fait et rien n'interdit d'avoir accès à ces documents avant. On nous a refusé l'accès aux informations et documents ».

Marie-Pierre Sadourny : « On n'est pas dans la même notion de temps. C'est la loi. Si vous êtes intéressés par la mairie... »

Pierre Ortal intervient : « Pourquoi si ??? On n'est pas intéressé par la mairie ? »

Marie-Pierre Sadourny : « Vous êtes intéressés par la mairie en dehors des conseils municipaux »

Pierre Ortal rappelle à la 1<sup>ère</sup> adjointe qu'elle ne souhaite pas que le groupe DMO participe à autre chose qu'aux CM, en suspendant les commissions et excluant tous les membres des groupes de travail sur la gestion de la commune. Il pose la question : « Est-ce qu'on a le droit accéder à des documents en dehors et avant le conseil municipal ? »

Raymond Pla : « Au fur à mesure que nous les avons, oui »

Pierre Ortal : « Vous aviez les éléments, qu'est-ce qui vous a empêché de mettre ces documents à disposition ? »

Raymond Pla : « A ce moment-là nous n'avions pas tous les chiffres »

Pierre Ortal : « La veille de la commission de finances vous n'aviez pas tous les chiffres ? Vraiment ? »

Raymond Pla : « J'ai déjà répondu à cette question »

Louis Klee relève qu'en réponse à notre demande, la mairie avait bien donné amicalement une clef de salle mais pas les documents « c'est un message qu'on a reçu 5/5. Ça interpelle sur le budget quand même. Tout est dit ».

Pierre Ortal complète que nous faire venir à la mairie pour rien et nous faire perdre du temps, n'est certainement pas fait pour apaiser les relations. : « On le note. Nous avons d'autres questions à poser avançons ».

**46mn22**

Marie Giné reprend la lecture de la présentation brève et synthétique du compte administratif du budget principal de la commune de l'exercice 2022 telle qu'envoyée avec la convocation au CM.

Elle demande s'il y a des questions sur les hausses de dépenses

Pierre Ortal demande si on peut montrer à l'écran les charges du personnel en page 57 du budget principal.

Marie Giné répond que non ce n'est pas possible.

Pierre Ortal : « Encore quelque chose qu'on ne peut pas voir. Sur cette page il est indiqué l'effectif du personnel, par contre il est indiqué qu'il n'y a pas de direction générale des services. Je ne comprends pas pourquoi ? »

Marie Giné répond : « Ben non, moi non plus. C'est curieux »

Pierre Ortal : « Vous êtes DGS ou pas ? »

Marie Giné répond : « Du coup je me pose la question »

Pierre Ortal : « C'est pour ça que je ne comprends pas le tableau. Il y a 3 lignes sur la Direction Générale des services où il est indiqué 0 »

Raymond Pla répond : « C'est parce que l'ancienne Secrétaire générale de Mairie était catégorie C. et il n'y avait pas de direction générale des services »

Marie Giné répond : « C'est par rapport aux strates de la mairie. C'est un paramétrage du logiciel qui gère les Ressources Humaines et la partie comptabilité. On procède à une édition. Ce n'est pas un document que je travaille annexe par annexe. Nous sommes là pour mandater et titrer. La partie des RH suit l'avancement de carrière des agents. On renseigne le logiciel RH au fur et à mesure » Elle précise qu'elle ne se fie pas à cet état là pour voir l'effectif du personnel. Elle fera le point avec les prestataires de logiciels afin que ça soit conforme sur le budget 2023. »

Marie Giné reprend la lecture de la présentation brève

Raymond Pla demande s'il y a des questions

Louis Klee lui rappelle que depuis le début du CM le groupe DMO pose des questions, mais que visiblement ce n'est pas les bonnes questions. : « On est dans une espèce de courbe absurde où l'on tourne en rond. On pose des questions, on nous répond que ce n'est pas la bonne question et 5mn après on nous dit de poser des questions. C'est ça le problème. La 1<sup>ère</sup> chose que vous devriez faire c'est précisément de donner des explications »

Raymond Pla en rigole : « En plus c'est vrai ». Il demande à la DGS de continuer

Marie Giné reprend la lecture de la présentation des recettes. Elle indique que le fond de concours de la communauté de communes sur la centrale solaire n'a pas été renouvelé et donc perçu en 2022 (50 k€) . Les spécificités du fond de concours ont été changées. La centrale solaire ne faisait pas partie de ces critères. Elle précise que la mairie est en cours de négociation pour obtenir une compensation.

Marie Giné continue la lecture de la présentation sur la partie investissement.

Pierre Ortal demande où nous en sommes sur les dépenses de l'extension de l'école maternelle.

Marie Giné : « Tout sera soldé demain puisqu'officiellement c'est la fin du projet. Nous attendons d'avoir le vote du budget ce soir ».

Pierre Ortal demande si tout sera soldé sur le budget 2022.

Marie Giné : « Non, il reste des dépenses de plus de 317 043 € ». Elle précise que le projet de la maternelle en TTC est de 883 743.22€ et 736 000 €HT.

Louis Klee demande si les honoraires d'architecte de 12% sont inclus ?

Marie Giné confirme.

Pierre Ortal souligne que la présentation indique 456 225 € . « La moitié restant est où ? »

Marie Giné hésite : « Elle est en cours » En partie 2022 et 317 043 € en 2023.

Louis Klee indique que cela était prévu.

Pierre Ortal demande à quel investissement correspond l'emprunt de 450 000€ que la mairie a débloqué en mai 2022.

Marie Giné : « Justement au financement de ces travaux ».

Danielle Figières : « Ce n'est pas cela qui avait été prévu au départ ».

Pierre Ortal : « Là, on ne parle pas de l'école maternelle. Vous nous avez expliqué que sur le budget initial de l'école nous avons utilisé la moitié 456 225 €, qu'il en reste 317 043 qui seront soldés en 2023.

Vous nous avez expliqué lors du dernier CM que vous aviez débloqué un emprunt de 450 000€ en mai 2022. A quoi correspondent-ils ? »

Danielle Figières lit la liste des investissements prévus dans la délibération correspondante : bassin de rétention à côté du City Stade, voirie du village, réhabilitation locaux ancienne mairie et anciens ateliers, construction columbarium et casiers crématisés au cimetière. « C'est à ça que devaient servir ces 450 000€.

Marie Giné : « Oui mais vous le savez que ce n'est pas à ça que ça a servi, puisque que quand il a été question de débloquer les fonds le maire vous en a informé en conseil en vous expliquant il fallait débloquer des fonds ».

Danielle Figières : « Ce n'est pas ce qui est écrit dans la délibération ».

Marie Giné : « Ça on est d'accord ».

Pierre Ortal demande quand le maire a-t-il expliqué cela ?

Marie Giné rappelle de manière sarcastique que cette délibération a été voté en décembre 2021.

Raymond Pla : « Et oui... c'était du temps de l'ancienne secrétaire »

Pierre Ortal demande : « Qu'est-ce qui vous a motivé pour les débloquer ? »

Marie Giné : « On n'avait pas la trésorerie pour financer le projet ».

Pierre Ortal : « Quel projet ? »

Marie Giné : « Le projet de la construction de l'école maternelle. »

Pierre Ortal : « Ce n'est pas un emprunt lié à l'école maternelle »

Marie Giné : « On est d'accord. Mais où sont les 650 000€ qui ont été empruntés ? »

Pierre Ortal : « Dites-le nous. Vous avez eu 2 budgets sur lesquels vous avez pu travailler »

Marie Giné : « Non pas 2. Je suis garante de... »

Pierre Ortal : « De votre budget » Il explique que la Mairie a débloqué en mai 2022 un emprunt d'investissement pour régler des dépenses qui ne sont pas liées à cet investissement. Il demande où sont les travaux correspondant à l'investissement de 450 000 €.

Raymond Pla indique qu'ils ont été dépensés pour l'École maternelle.

Marie Giné : « Ces 450 000 € nous en avons besoin pour abonder la trésorerie de la collectivité et pouvoir financer tous les projets en cours »

Pierre Ortal : « Les emprunts servent à financer des investissements, pas à abonder la trésorerie de la commune ».

Marie Giné : « C'est ce à quoi ça a servi ».

Pierre Ortal : « Est-ce qu'on a fait un bassin de rétention ?

Marie Giné : « Non, mais il n'y avait pas que ça ». Elle rappelle que le CM s'était engagé à faire l'extension de la maternelle. Elle demande où étaient les 600 000 € prévus pour ? »

Pierre Ortal : « Posez la question à monsieur le maire parce que c'est lui qui engage les frais »

Marie Giné demande au maire si on peut avancer parce qu'elle a l'impression qu'on tourne en rond.

Raymond Pla : « Oui il vaut mieux avancer ».

Pierre Ortal : « Donc vous ne répondez pas ? Excusez-moi je n'ai pas fini. Vous voulez qu'on pose des questions donc acceptez qu'on pose des questions et répondez-y correctement, sans les balayer. Vous êtes là au service de la commune »

Raymond Pla : « De toute façon quoi que nous répondions ça ne vous conviendra pas ».

Pierre Ortal reprend les questions et demande quelles recettes ont remboursé la ligne de trésorerie de 400 000€ que la commune devait rembourser à la fin de l'année.

Marie Giné précise qu'elle sera remboursée une fois que la commune aura récupéré les différentes subventions parce qu'on aura soldé la totalité des travaux.

Raymond Pla confirme et explique que l'échéance est reportée à fin mai.

Louis Klee demande si l'augmentation de 7% de la DGF compense cela en partie.

Raymond Pla : « Non pas du tout »

Pierre Ortal : « Plutôt que de vous agacer quand vous pose des questions, soyez transparents et répondez clairement comme ça on comprendra ».

Marie Giné : « Je réponds à toutes vos questions. Et si il y a bien une chose dont je peux vous assurer Monsieur Ortal c'est que je suis au service de la commune d'Ortaffa. N'en doutez pas ».

Pierre Ortal ne comprend toujours pas comment alors la mairie a pu débloquer un emprunt de 450 000 € pour dépenses non prévues pour cet emprunt.

Marie Giné explique que cela avait été évoqué en Conseil

Pierre Ortal demande s'il y a les délibérations qui correspondent.

Marie Giné précise que ça n'a pas fait l'objet de délibérations, puisque la délibération a été prise au moment où on a acte l'emprunt et le maire avait l'autorisation de signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

Pierre Ortal demande si le maire était libre de débloquer cet emprunt pour financer n'importe quelles autres dépenses que celles prévues dans la délibération.

Marie Giné : « On est sûr de l'investissement. Je suis très propre vis-à-vis de la trésorerie ».

Louis Klee : « Ce que je retiens de cette conversation c'est que si M. Bruyère avait été là, il nous aurait répondu ».

Raymond Pla demande de continuer. Marie Giné reprend la présentation

Pour le vote du compte administratif 2022 le Maire se retire.

Marie-Pierre Sadourny le remplace et passe au vote :

*4 abstentions : Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal*

*10 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny*

Louis Klee explique l'abstention du groupe DMO par l'absence de M. Bruyère : « Nous avons besoin pour restaurer la confiance de la présence du Trésor public. Vous notez qu'on ne vote pas contre parce que nous laissons toujours la porte ouverte à la négociation, si elle possible, si elle est concevable. Nous ne cherchons pas à bloquer le système donc on s'abstient. » Il demande que ces explications figurent au PV.

Mélanie Grolet intervient : « Il y a eu une erreur qui a été reconnue l'année dernière. Ce qui est malheureux c'est qu'au lieu qu'on avance ensemble, il y a eu une division du conseil municipal qui a la base s'entendait bien sur les commissions, sur les conseils municipaux. Il a fallu une petite erreur pour que tout éclate. Alors je peux entendre que certains n'aient pas confiance. Mais en fait il n'y a pas eu de chance. Je trouve ça bien dommage. Vous dites que vous souhaitez avancer pour le village. Mais moi je n'ai pas du tout cette impression. Parce qu'au final on se réunit là. Et je pense que vous ne devez pas forcément non plus apprécier ces réunions où c'est toujours tendu, où on titille sur des mots, des dates, sur des virgules. C'est ça travailler pour le village ? Moi ce n'est pas comme ça que je voyais les choses quand j'ai souhaité intégrer le conseil municipal. »

Louis Klee lui répond : « Ce que tu dis nous le pensons aussi. Nous avons fait un audit avec les moyens que nous avons. Nous l'avons rendu à ton grand-père en septembre 2022. Et nous faisons une proposition. Il y avait une analyse. Je ne sais pas si tu l'as lu. Mais le souci de négocier, il était extrêmement présent. Il nous semblait très important de voir qu'elles avaient été les erreurs commises. M. Bruyère les a aussi relevées. Elles devaient être portées à la connaissance de tout le monde. Or il se fait que cet audit on n'en a pas tenu compte. Depuis cette époque là il y a un vrai problème de confiance parce que ça n'a pas été reconnu ».

Mélanie Grolet : « Je terminerai sur le fait que tout à l'heure vous mettiez en avant que les propos de M Pla avaient été un peu pervers quant au fait qu'il dise à Danielle Figuères de lire le budget. Est-ce que vous ce n'est pas pervers de dire, alors que tout le monde le sait dans le village, oui je suis la petite fille de Raymond. Est-ce que ça ce n'est pas quelque part un peu de la perversité ? Moi je dis que oui. Sur ce on continue.»

Pierre Ortal intervient pour rappeler à Mélanie Grolet qu'elle ne peut pas juger de comment cela c'est passé puisqu'elle était absente des conseils municipaux des 25/07/22, 06/09/22, 15/11/22 et 19/12/22 : « Si tu crois qu'on pose des questions...juste pour nuire à la municipalité, comme vous semblez tous penser ? On ne peut pas dire ceci, on ne peut pas dire cela sans que ce soit toujours interprété comme ci ou comme ça. »

Le groupe majoritaire rigole.

Pierre Ortal continue : « Rigolez si vous voulez. Si vous imaginez que poser ces questions nous apporte quoi que ce soit. A quel titre ? » Il demande pourquoi quand on pose les questions, il n'y a pas de réponses, ou qu'on détourne les réponses vers des réalités alternatives. A quelle fin ?

Raymond Pla : « Avançons. Passons à l'affectation de résultats »

## 1H17

Marie Giné reprend la présentation et conclut que la bonne nouvelle est de clôturer l'exercice 2022 avec un petit excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) de 95 207,35 €, soit sa capacité d'autofinancement. C'est encourageant. Pour autant la situation financière de la commune est extrêmement fragile.

Louis Klee trouve cet encouragement bien. « On pose des questions pour qu'il y ait des réponses. Nous pensons que les questions que nous avons posées tout au long de l'année, qui font qu'il y a une discussion dans un conseil municipal relativement mutique, et dans lequel on vote comme un seul homme, vous ont amené à progresser ».

Le groupe majoritaire se moque et rigole.

Louis Klee : « Et bien voilà ... ça vous fait rire. CQFD »

Raymond Pla rappelle qu'en juin 2022, le trésorier avait demandé d'augmenter les impôts : « J'ai refusé ».

Raymond Pla s'énerve contre Pierre Ortal : « Ne me regarde pas avec cet air comme ça. parce que...»

Pierre Ortal : « Je te regarde comme j'ai envie de te regarder et si ça ne te convient pas, tourne ton regard ailleurs. Moi je te regarde comme je regarde tout le monde »

Raymond Pla : « A la moitié de ce budget, j'ai demandé aux services de l'état d'organiser une réunion avec la DDFIP d'Argelès et la nouvelle directrice départementale. Tous les chiffres que nous avons proposés à ce moment-là, en novembre, sur l'exécution du budget 2022, à ce moment-là nous étions quasiment à ce résultat. Et là M. Bruyère réitère sa volonté d'augmenter les impôts ». Il précise avoir refusé, y compris en 2023.

Pierre Ortal demande si c'est à cette réunion qu'il s'est empressé aussi de vouloir vendre des parcelles en centre-ville à hauteur de 500 000 € pour récupérer de la trésorerie. Vouloir dévaster le quartier des Boulistes sans que ce soit utile. Il rappelle que le groupe DMO a dû faire des recours nécessaires ainsi que des citoyens du quartier de la rue des Boulistes qui se sont mobilisés pour faire retirer les délibérations votées par le groupe majoritaire autorisant la vente de ces parcelles.

Raymond Pla : « Ce sujet n'est pas à l'ordre du jour et nous n'en parlerons pas. J'ai refusé à 2 reprises la volonté de la trésorerie générale d'augmenter les impôts. J'en suis fier et je le dis. »

Pierre Ortal : « Par contre ça ne t'embêtait pas de vendre 500 000 € d'actifs de la commune pour renflouer notre trésorerie. »

Raymond Pla passe au vote de l'affectation du résultat :

*4 abstentions : Danielle Fiquères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal*

*10 POUR : Mathieu Baïges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny*

## 1h23mn39

Raymond Pla passe au vote des 3 taux d'impôts locaux :

Le foncier bâti (44,73%),

le foncier non bâti (55,25%)

une partie de la taxe d'habitation (15,90%) notamment sur les résidences secondaires et logements vacants

Il explique que ces pourcentages sont ceux qui existaient avant la suppression de la taxe d'habitation et les taxes du bâti et non bâti correspondent à ce que nous avons toujours voté jusqu'à présent. Nous ne les avons jamais augmentées. Il demande de le voter sans augmentation.

Pierre Ortal demande s'il y a une augmentation de la part inter-communale.

Raymond Pla répond qu'il ne peut pas le dire car elle sera votée le 7 avril.

Pierre Ortal demande quelle était la recommandation de la DDFIP d'augmenter les taux ?

Raymond Ortal : « Entre 10 et 15 % »

Marie Giné explique qu'il faut aussi considérer le taux d'imposition actuel d'Ortaffa qui est déjà moyen voire élevé par rapport aux autres communes. Elle précise que nous avons titré 805 672 € en 2022.

Louis Klee fait remarquer qu'il y a un exercice théorique de faire voter un pourcentage. C'est quoi le sens d'augmenter ou de baisser ? Quel est l'usage qu'on va en faire ?

Raymond Pla « Si tu as besoin de trésorerie, tu augmentes. Si tu n'as pas besoin de trésorerie supplémentaire tu n'augmentes pas ».

Marie Giné « C'est un levier . Sachant qu'on est assez haut, il faut être cohérent avec le territoire »

Raymond Pla « Sachant que les bases d'imposition de nos taxes vont augmenter. Ça nous le maîtrisons pas. C'est l'état. Sans compter l'inflation à 7,10%. ».

Raymond Pla passe au vote :

*14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal*

#### **1H29mn40 - Présentation du budget 2023.**

Raymond Pla passe à la parole à Marie Giné qui lit la présentation du budget primitif 2023 telle qu'envoyée avec la convocation au CM.

Danielle Figuères indique que dans les charges du personnel il est prévu une augmentation de 4,96% : « En fait si on regarde au niveau des détails des comptes sur le personnel titulaire on avait budgété 430 k€ en 2022, cette année on budgète 504k€ soit plus de 17%. On est loin des 4,96% qui sont là ».

Marie Giné précise que c'est dû au fait qu'on a un agent titulaire supplémentaire et évolution du grade des agents.

Danielle Figuères demande pourquoi dans le chapitre 12 les cotisations d'assurance du personnel ont disparu, ainsi que la médecine du travail et les charges sociales diverses où plus rien n'a été budgété.

Marie Giné : « Parce que là vous l'avez consulté à l'article. Et on vote au chapitre ».

Danielle Figuères répond qu'elle sait bien qu'on vote au chapitre. Ces chapitres étant l'addition des articles elle demande où sont les 34 k€ de cotisation pour les charges du personnel.

Marie Gine : « En analytique les crédits ont été proposés différemment parce qu'on est sur un vote au chapitre. Mais il y aura toujours ces assurances du personnel qui coûtent de plus en plus »

Danielle Figuères : « Là on a l'impression qu'on les a supprimées. Ce n'est pas très clair ».

Marie Gine : « Ce n'est pas le cas. D'ailleurs on renouvelle notre contrat d'assurance pour le personnel en fin d'exercice ». Elle précise que l'on va aussi essayer de renégocier les tarifs dans le cadre d'une consultation.

Danielle Figuères demande à quoi correspond dans les charges à caractère général les autres frais divers à 75k€ en 2022 et 74k€ en 2023.

Marie Giné : « C'est le versement de notre contribution à l'UDSIS pour le service mis à disposition de la commune »

Marie-Pierre Sadourny précise que c'est l'adhésion à l'UDSIS .

Marie Giné : « Ca représente toutes les dépenses pour adhérer à différents organismes de ce type. Si vous voulez un détail précis je pourrais vous l'envoyer. »

Marie Giné poursuit sur les recettes. Elle précise qu'on se doit de prévoir des crédits au plus juste.

Raymond Pla : « Dans toute élaboration d'un budget, il faut prévoir un maximum de dépenses et un minimum de recettes, de façon à pouvoir dégager un excédent normal en fin d'exercice »

Marie Giné poursuit sur les investissements.

Danielle Figuères rappelle la question déjà posée à la commission des finances : « Vous nous avez dit qu'il n'y avait pas d'augmentation du budget de l'extension de l'école maternelle. D'où sortent alors ces 173 875,00 € d'ouverture de crédits permettant de finaliser le projet en cours ? ». Elle demande s'il s'agit d'une mauvaise évaluation au départ ou si il y a eu une erreur de chiffre dans le budget.

Marie Giné indique qu'on n'avait pas prévu assez au départ et qu'elle a prévu une marge de sécurité de 8 000€ parce que nous avons obtenu des financements dans le cadre du plan de relance pour de l'équipement à hauteur de 4500€. Le principe c'est d'inscrire ces crédits pour procéder à l'acquisition (armoire réfrigérée, vaisselle ergonomique adaptée aux enfants de maternelles), mais ça va être remboursé au moyen d'une subvention.

Danielle Figuères : « Ça ne fait pas 173 k€ de dépassement. Donc qu'est-ce qu'il y a dans ces 173 K€ ? »

Marie Giné reprend ses notes : « Ce n'est pas un dépassement. Dès le départ ça n'a pas été budgété. Aujourd'hui il nous faut 317 043€ »

Danielle Figuères : « Si on ne met pas tout au début compte tenu qu'on a une limitation du pourcentage auquel on a droit, est ce que du coup on ne risque pas de perdre cette subvention »

Marie Giné explique que même si le budget augmente la subvention suit. Elle indique que ça été fastidieux parce que dans le cadre des différentes demandes de subvention auprès des organismes, ça n'a pas été le même montant du projet qui a été présenté. « Pourquoi ? je ne sais pas » Elle explique qu'entre le moment de l'appel d'offres, de la consultation et l'envoi des demandes, il y a des prix qui ont évolué.

Marie Giné poursuit la présentation des recettes des investissements.

Pierre Ortal demande si le fond de compensation de la TVA été prévu au budget 2022.

Marie Giné : « Non. Il y avait eu 98 000€ prévus au budget 2022 et au final nous n'en avons perçu que 60 000 € »

Pierre Ortal demande si c'est bien inscrit pour le budget 2023.

Marie Giné confirme et explique que depuis un an, de manière expérimentale, la DGFIP en lien avec la Préfecture ont un logiciel commun. Ils transfèrent directement nos données comptables à la préfecture via le logiciel ALICE, qui sort un état avec toutes nos dépenses éligibles au FCTVA. Avant on devait le faire manuellement, maintenant c'est automatique. Les prévisions sont donc plus sûres.

Marie Giné indique qu'il n'y a pas de nouveaux emprunts en 2023. Il reste à rembourser au total le capital (3.760.000 €) et les intérêts. Sans compter l'emprunt (350k€ de capital et 22k€ d'intérêts) souscrit dans le cadre des travaux de la miellerie collective, qui dépend du budget annexe des locations commerciales. Le remboursement de cet emprunt est fait par le loyer perçu.

Pierre Ortal demande quelle est le montant de la dette à fin 2022.

Marie Giné afin d'éviter de donner une mauvaise information, propose d'éditer ces éléments ultérieurement.

Danielle Figuières indique que dans le détail du budget, il y a un état de répartition par nature de dette qui dit capital restant dû 4 000 017 €, au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Marie Giné souhaite contrôler et confirmer l'information présentée par l'édition du budget.

Pierre Ortal demande si la ligne de crédit de 400 k€ est bien remboursée à fin 2022

Marie Giné confirme et explique que la commune reste dans une situation financière difficile. Pour que la commune arrive à fonctionner, nous avons besoin de nouvelles ressources de trésorerie. Le risque est toujours là. La priorité va vraiment être de trouver de nouveaux leviers, des nouvelles recettes de fonctionnement. Il va falloir sur cet exercice budgétaire 2023 qu'on parvienne à ne surtout pas utiliser la totalité des crédits votés dans la section fonctionnement. Il faut qu'on arrive à maintenir le rythme des consommations des crédits ces 6 derniers mois en étant dans de l'acquisition au plus urgent. Économie sur les produits d'entretien qui seront conformes, adaptés mais moins coûteux. « On demande à minima 2 à 3 devis pour l'ensemble des dépenses »

Pierre Ortal demande quel est l'objectif d'économie sur cet exercice.

Raymond Pla explique que quand il a refusé la première fois l'augmentation des impôts préconisée par la DGFIP il n'était pas sûr de lui : « Je ne savais pas. Quand j'ai réitéré mon opposition en novembre pour l'augmentation de nos impôts locaux, ils n'étaient pas rassurés non plus. La seule chose c'est cette volonté que nous avons, d'essayer de ne pas augmenter. »

Pierre Ortal : « Aujourd'hui comme on ne peut pas augmenter les impôts d'environ 15%, ça veut dire qu'on va devoir chercher au minimum 15 % de fonctionnement en moins »

Raymond Pla : « Pas que. Il faut qu'on trouve des ressources nouvelles »

Marie Giné : « Il y a un gros travail à faire sur la location des salles et ré-imaginer la tarification. Nous n'avons aucune réservation sur la salle Carignan. Le prix est trop élevé »

Raymond Pla : « Et ça ce n'est pas moi qui l'avait proposé »

Pierre Ortal : « On y a travaillé et moi notamment par rapport au marché des salles privées et la qualité de prestation qu'on avait »

Raymond Pla : « On va faire des propositions différentes »

Pierre Ortal l'invite à le faire et à chiffrer l'évolution du coût d'exploitation de la salle Carignan en fonction du nombre de locations.

Marie Giné indique que ce sera des dépenses liées à la consommation d'énergie. L'objectif est de faire en sorte que le personnel ne soit pas mobilisé pour ce type de mission. La salle est trop importante et en termes de temps de travail ce n'est absolument pas rentable pour la collectivité. L'entretien peut être à la charge du locataire ou soit payant. Concernant la climatisation compte tenu des l'isolation spécifique à ce type de bâtiment on est obligé de laisser en continu soit la climatisation soit le chauffage pour éviter ces variations de températures.

Pierre Ortal demande si nous sommes capables d'avoir par salles le coût d'exploitation (entretien, charges énergétique, personnel...)

Marie Giné explique que compte tenu que nous n'avons pas pu maintenir un agent, nous avons dû baisser l'entretien de ces salles. C'est pour cela que les salles des associations ne sont plus entretenues par le personnel communal.

Pierre Ortal : « Ça veut dire qu'on reporte la charge soit aux personnes qui louent, soit aux associations qui les utilisent. ça donc une répercussion directe sur leur budget 2023. Comment les associations ont-elles réagi ? »

Raymond Pla : « On n'en est pas là ».

Marie Giné : « On engage une réflexion avec elles sur le sujet. Rien n'est figé ».

Louis Klee : « Vous êtes à la recherche d'un modèle économique qui soit soutenable pour la mairie et pour les associations. Ça signifie qu'il faut discuter aussi avec les associations et qu'elles soient partie prenante. »

Raymond Pla : « Bien sûr. C'est ce que nous avons convenu de faire ».

Louis Klee : « Le retour que nous avons eu n'était pas aussi positif »

Marie Giné : « Pour la partie entretien, nous avons contacté les associations pour leur expliquer que jusque-là l'entretien des salles était réalisé par la mairie et que pour l'heure ce n'était plus envisageable.

Louis Klee rappelle que la question du modèle est en effet à discuter avec les gens compétents dans le domaine. A ce titre il est regrettable d'avoir évincé André Girbal de sa fonction adjoint au sport et aux associations qui avait su mettre en place des actions auto-financées.

Raymond Pla : « Cette discussion nous l'aurons en temps voulu avec les associations ».

Raymond Pla passe au vote du budget.

*4 abstentions : Danielle Fiquères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal*

*10 POUR : Mathieu Baiques, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny*

Louis Klee explique l'abstention des membres du groupe DMO : « il y a un certain nombre d'explications et de réponses que nous n'avons pas eues et nous le regrettons. »

Le maire, la première adjointe et la DGS ne semblent pas comprendre pourquoi.

Pierre Ortal réexplique : « Il faut être cohérent. Si on s'abstient pour les comptes de gestion et comptes administratifs 2022, qui sont la base de construction du budget 2023 il est compliqué pour nous de voter ce budget 2023 sachant qu'il y a de nombreuses questions restées sans réponses sur l'exercice 2022. On aurait tellement préféré ne pas avoir à le faire. »

Marie Giné : « Du coup il y a un sacré challenge et défi pour le budget 2024 »

Louis Klee apprécie ce challenge : « Ça veut que vous reconnaissez la qualité de nos interventions puisque le challenge est là.»

### **2h03mn - Budget annexe de la caisse des écoles**

Raymond Pla passe la parole à Maire Giné qui lit la présentation du budget annexe de la caisse des écoles telle qu'envoyée avec la convocation au CM.

Pour le vote du compte administratif de la caisse des écoles le maire se retire.

Marie-Pierre Sadourny le remplace et passe au vote :

14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal

Marie Giné poursuit pour l'affectation des résultats. Elle explique que normalement on aurait dû abonder depuis le budget principal de 15k€ le budget annexe de la caisse des écoles. Cependant considérant la situation financière de la commune, il a été préféré de laisser s'éteindre ce budget annexe, et ne pas à avoir ajouter des crédits qu'on aurait du mal à supporter. La mairie a eu une discussion avec la trésorerie à ce propos

Pierre Ortal demande si la discussion à eu lieu aussi avec les écoles et quelles en sont les conséquences ?

Marie Giné explique que ça ne change rien pour l'école : « Nous on finance. Pour eux, peu importe la manière dont on finance »

Louis Klee demande à quoi sert le budget annexe des écoles

Marie Giné explique qu'on n'est pas obligé d'avoir un budget annexe des écoles. Les 21k€ fléchés sur ce budget annexe ne suffisent pas à financer l'école. « Sur le budget principal avec nos lignes transport, alimentation, petit équipements on absorbe les autres dépenses. Vu la situation fragile de la commune ce n'est pas utile de démultiplier les budgets ».

Louis Klee demande si les livres scolaires sont financés par la commune.

Marie Giné confirme pour les livres. Elle précise que jusque-là la totalité des fournitures étaient financées par la commune. Le conseil d'école a proposé qu'une partie des fournitures scolaires soit à la charge des familles.

Raymond Pla précise que les familles alimentaient une coopérative scolaire. Il précise que le sujet du transport est préoccupant et que cette question est discutée en conseil intercommunautaire.

Raymond Pla passe au vote

14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal

Marie Giné poursuit pour le vote du budget annexe des écoles.

Elle précise que les moyens seront donnés en équipement à condition que ce soit de l'ordre du très utile et urgent. Sinon les dépenses seront repoussées à l'an prochain voire dans 2 ans.

Raymond Pla précise qu'Ortaffa reste dans la moyenne haute dans la participation des communes du territoire intercommunal concernant les écoles élémentaires. « Même avec cette réorganisation, je ne parle pas de restriction mais de réorganisation, même avec ça les enfants d'Ortaffa sont bien lotis dans notre école »

Raymond Pla passe au vote.

14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal

## **2h14 mn 43 - Budget annexe des locations commerciales**

Raymond Pla passe la parole à Marie Giné qui lit la présentation du budget annexe de la caisse des locations commerciales telle qu'envoyée avec la convocation au CM.

Pierre Ortal demande qu'est ce qui est compris dans les locations commerciales ? Restaurant ? Les salles ? La miellerie ?

Marie Giné indique que seule la miellerie est dans ce budget annexe. Les recettes du restaurant et de la location des salles sont sur le budget principal en produit de services et produits exceptionnels.

Pierre Ortal demande pourquoi il y a un si gros écart dans les dépenses d'exploitations 42k€ voté, 8467€ consommé.

Marie Giné « Ce montant important avait été budgétisé en 2021 pour certainement des travaux. Or aujourd'hui il n'y a pas de travaux et ça ne sert qu'à supporter l'emprunt. (Intérêt + amortissement) »

Pierre Ortal demande si l'économie de 32k€ a participé à l'amélioration du résultat du budget principal.

Marie Giné confirme

Pour le vote du compte administratif des locations commerciales le maire se retire.

Marie-Pierre Sadourny passe au vote :

*14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal*

Marie Giné poursuit pour l'affectation du résultat du budget annexe des locations commerciales exercice 2022.

Raymond Pla passe au vote

*14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal*

Vote du budget annexe des locations commerciales

*14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal*

## **2h24 mn 30 - Budget Annexe du C.C.A.S 2023**

Raymond Pla passe au budget annexe CCAS

Marie Giné lit la présentation du budget annexe CCAS telle qu'envoyée avec la convocation au CM.

Elle précise qu'il y a eu très peu de mouvement.

Danielle Figuères demande si ça veut dire que le CCAS ne fait rien.

Marie Giné précise que la plupart des actions n'ont pas de coût pour la commune.

Pierre Ortal demande : « Même le coût du personnel ? »

Marie Giné confirme qu'il y a un coût pour la communication, même si la commune mutualise les coûts d'avoir un seul support pour plusieurs actions. Elle précise qu'il n'y a plus de personnel.

Pierre Ortal précise qu'il y avait en 2022 Johanna.

Marie Giné confirme mais précise que les charges de personnels n'étaient pas sur ce budget. Et aujourd'hui la situation de la commune ne peut permettre d'embaucher quelqu'un sur au moins 30h que seulement pour le CCAS. Aujourd'hui la mission du CCAS est absorbée par plusieurs agents administratifs qui tentent de maintenir ce service avec l'élue en charge du CCAS.

Marie Pierre SADOURNY précise le CCAS est en mode dégradé, avec l'aide de Marjorie à l'accueil pour la prise de rendez-vous. De nombreuses actions sont faites à moindre coût, puisque des partenariats ont été engagés dans le cadre de la convention des financeurs du Conseil Départemental et l'État, avec les acteurs sociaux du territoire par l'intervention notamment des ambassadeurs du numériques, avec l'animation d'un atelier chaque semaine tous les jeudis, à destination des administrés seniors ou non, dans les apprentissages des équipements numériques. Par ailleurs, elle indique que des ateliers sur la nutrition ont également été proposés.

Louis Klee propose que France Service vienne renforcer ce qui est fait sur Ortaffa

Rémy David propose qu'on fasse appel au bénévolat sur le soutien numérique.

Pour le vote du compte administratif du CCAS le Maire se retire.

Marie Pierre Sadourny passe au vote :

14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal

Marie Giné poursuit pour l'affectation des résultats

Raymond Pla passe au vote

14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal

Vote du Budget Annexe du C.C.A.S 2023

14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal

**2H38mn**

Pierre Ortal précise que le conseil municipal venait de passer 2h38 sans rentrer dans du gros détail, sans avoir toutes les réponses aux questions posées. Il était donc compliqué que la commission des finances puisse faire ce même travail en 1h15.

Raymond Pla indique que c'est normal puisque dans la commission il y a 5 personnes et que le conseil municipal est composé de 14 personnes.

Louis Klee précise que ce n'est pas 14 personnes qui ont posé des questions. En termes de gain de temps il aurait été plus intéressant de discuter en amont.

### **Approbation de la revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité (2023)**

Raymond Pla expose la délibération telle qu'envoyée avec la convocation au CM et passe au vote.

*14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal*

### **Adhésion au groupement de commande publique CCACVI, téléphonie, Accès internet, Communication, machine to**

Mathieu Baiges expose la délibération telle qu'envoyée avec la convocation au CM.

Raymond Pla passe au vote.

*14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal*

### **Adhésion au groupement de commande publique CCACVI : téléphonie mobile.**

Mathieu Baiges expose la délibération telle qu'envoyée avec la convocation au CM.

Raymond Pla passe au vote.

*14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal*

### **2H48MN48**

#### **Renouvellement contrat d'assistance juridique S.C.P.A Émeric VIGO**

Marie Giné et Raymond Pla précisent que Maître Vigo n'interviendra que sur le droit sur l'urbanisme, pas sur les affaires pénales.

Monsieur Le Maire propose de reconduire à l'identique le budget des années précédentes.

Raymond Pla passe au vote.

*2 abstentions : Louis Klee, Pierre Ortal*

*12 POUR : Mathieu Baiques, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Danielle Figuères, André Girbal,*

### **Convention d'assistance juridique et de représentation en justice SCP Avocats VPNG & Associés**

Le maire explique que ce cabinet d'avocats pénalistes implanté sur Montpellier et Paris, qui a pour client les plus grandes institutions départementales, grâce à cela nous pouvons bénéficier du tarif de 120€/heure.

Pierre Ortal demande des précisions sur l'assistance juridique et représentation pour la commune et pour les élus et agents de la commune : « Comment ça se passe si des agents, la commune et/ou des élus qui bénéficient de la protection fonctionnelle se retrouvent en conflit d'intérêt sur une même affaire ? Ce cabinet d'avocats conseille et représente qui ? »

Marie Giné donne son avis : « Un autre avocat sera automatiquement désigné »

Pierre Ortal : « Comment décide-t-on pour attribuer l'assistance juridique et représentation de ce Cabinet d'avocats, à la commune ou un agent ou un élu ? Ce cabinet n'est pas encore intervenu pour nous ? »

Marie Giné : « Tout à fait ».

Louis Klee demande si la Mairie a déjà eu une consultation juridique avec ce nouveau cabinet.

Marie Giné précise que non et qu'ils ont eu un premier contact avec eux : « On leur a demandé si on était dans un cas un peu particulier où on pouvait être amené à ce qu'il y ait un conflit d'intérêt et de quelle manière ça se solderait. Manifestement il y aurait un autre avocat qui serait automatiquement désigné.

Pierre Ortal demande qui décide de l'attribution de l'avocat.

Raymond Pla : « Le conseil municipal »

Marie Giné précise et ajoute : « Dans un cabinet il y a plusieurs avocats »

Pierre Ortal demande comment va-t-on fonctionner compte tenu du fait qu'à ce jour la prestation de ces avocats est attribuée à personne et tout le monde à la fois. Il demande si c'est le conseil municipal qui va voter pour attribuer tel ou tel avocat à la commune, aux agents et/ou aux élus qui le demandent.

Raymond Pla confirme.

Pierre Ortal précise que ces avocats vont défendre les intérêts de telle ou telle personne ou de la commune. Donc à un certain moment les intérêts risquent d'être différents. Il précise que la Commune souhaite avoir le conseil et la représentation d'un avocat compétent pour défendre les intérêts de la commune dans des affaires pénales et c'est une bonne chose. Mais il y aura des conflits d'intérêt, si il y a conflit entre la commune et des agents et/ou des élus et que tous demandent d'être accompagné par ce même cabinet d'avocat.

Louis Klee précise que dans le cadre de la protection fonctionnelle, l'élu doit pouvoir choisir son avocat.

Marie Giné : « C'est l'avocat qui pourra répondre à cette question »

Louis Klee réagit à l'expression de la tête du maire et demande : « Vous avez déjà demandé une expertise à ce cabinet ? »

Marie Giné confirme que tant que la convention n'était pas validée par le CM, la mairie n'a pas pu demander conseil à ce nouveau cabinet d'avocats « Si ce n'est de lui dépendre dans les très très grandes lignes la situation complexe actuelle de la commune »

Louis Klee insiste et demande qui a conseillé la commune sur le retrait de la délibération protection fonctionnelle des élus: « Superfétatoire ? Ça c'est du langage d'avocats. Donc vous avez consulté un avocat qui a du vous dire exactement la même chose que ce qu'on vous a dit dans notre demande de retrait.

Marie Giné confirme que cette délibération n'a pas de valeur en droit.

Raymond Pla : « Ça m'a permis de faire des recherches parce que sans délibération je ne me voyais pas apte à chercher un cabinet d'avocats pénalistes pour défendre les intérêts des élus. »

Pierre Ortal précise que donc pas l'intérêt de la commune.

Michel Barcelo précise que chaque partie est libre de choisir son avocat. Ce n'est pas possible d'avoir le même avocat sur une même affaire.

Louis Klee précise que tu peux avoir le même avocat dans la conciliation.

Louis Klee redemande à qui la mairie a demandé l'expertise juridique sur la demande de retrait.

Raymond Pla « Pas du tout. J'ai cherché tout simplement à savoir quel cabinet d'avocats pénalistes dans le département était efficace et les conditions de prix »

Louis Klee : « Et l'expertise de la demande de retrait ? Qui l'a faite ? »

Raymond Pla explique que nous pouvons choisir cet avocat par délibération parce que nous n'arriverons pas au seuil de 40 000€ d'honoraires par an, donc pas besoin de consultation. « Les institutions départementales m'ont conseillé ce cabinet d'avocats, j'ai demandé quelles seraient les conditions de prix pour Ortaffa »

Louis Klee : « Mais ce n'est pas la question qu'on te pose »

Raymond Pla : « Il faut qu'on ait signé une convention d'avocats pour aborder le sujet que cite Pierre. Si il y a un conflit d'intérêt à ce moment-là l'avocat sera en mesure de nous conseiller et le conseil municipal de délibérer »

Louis Klee répète : « Je t'ai posé une question autre. Quel est l'avocat qui vous a conseillé pour le retrait de la délibération sur la protection fonctionnelle des élus ? »

Marie Giné répond que c'est le Centre de gestion et des organismes...

Marie-Pierre Sadourny confirme et précise que la délibération n'était pas illégale : « On la retire parce que moi j'ai parlé et que du coup , l'avocat, le Centre de gestion et les organismes associés...

Pierre Ortal : « L'avocat tu disais ? Donc il a travaillé dessus ? Dites le nous ?

Marie-Pierre Sadourny : « Euh non le centre de gestion »

Marie Pierre Pineau : « Franchement c'est petit... »

Pierre Ortal lui répond : « Mais en quoi on est petit ? Pour toi chaque fois qu'on pose une question ou on est à côté de la plaque, ou on est petit, ou on est là pour nuire... t'as rien d'autre à apporter au débat ? Parce que c'est franchement vide ce que tu es en train de dire »

Marie-Pierre Sadourny revient sur la délibération : « C'est important le sens des mots. La délibération que nous avons prise n'était pas illégale, mais généraliste »

Louis Klee se désespère de cette explication : « On est dans un état de droit. On n'est pas dans les clous juridiquement »

Pierre Ortal : « Vous l'avez beaucoup défendue cette délibération »

Marie-Pierre Sadourny : « Je la défendrai toujours puisqu'elle était pour tout le monde »

Louis Klee : « Je pense en effet que vous avez besoin d'un avocat qui vous conseille »

Pierre Ortal : « Et qui défende les intérêts de la commune » Il rappelle que ça fait la 5<sup>ème</sup> délibération qui sera retirée. Ce n'est pas pour rien qu'elles ont été retirées »

Marie-Pierre Pineau rigole

Pierre Ortal : « ça te fait rire. Tu veux participer au débat ? C'est quand même important »

Marie Pierre Sadourny : « Elle exprime ce qu'elle ressent. »

Pierre Ortal : « Mais bien sûr. C'est que du ressenti justement. C'est ça le problème. C'est pas du fond »

Il poursuit : « Je trouve ça très bien que la commune ait un avocat qui soit capable de nous accompagner sur ces sujets, mais ça va apporter un problème sur le conseil et la représentation d'un élu. Par exemple est-ce qu'un élu est libre d'appeler l'avocat pour demander un conseil ou pas, sans passer par l'accord du conseil municipal ?

Marie-Pierre Sadourny : « Non »

Pierre Ortal explique que de ce fait la commune se retrouve juge et arbitre donc conflit d'intérêts. Donc on ne peut pas mettre dans une délibération que ce nouveau cabinet d'avocats est là pour conseiller et représenter à la fois la commune, un agent et un élu. Il demande que le conseil municipal fasse un choix aujourd'hui pour définir qui ce cabinet d'avocats défend en priorité. La commune ? L'agent ? L'élu ? Ça va créer des différences puisque ça sera au vote d'une majorité d'avoir le soutien ou pas de ce cabinet d'avocats qui sera payé directement par la commune. Celui ou celle qui n'aura pas obtenu le vote majoritaire devra alors faire des démarches de recherche pour avoir un autre avocat, engager des frais...

Louis Klee demande si c'est ce nouveau cabinet d'avocats qui a rédigé cette délibération.

Raymond Pla : « Pas du tout ».

Louis Klee est scandalisé : « il faudra donc la lui présenter ». Louis Klee explique que cette délibération n'est pas correcte et estime qu'on est encore en train de dériver d'un point de vue juridique « On a bien la démonstration qu'on peut voter des choses qui sont illégales »

Pierre Ortal propose qu'avant de voter on demande à ce cabinet d'avocats une note de synthèse expliquant comment ça se passe quand un élu ou un agent demande leur assistance et représentation, et savoir si cette demande doit être accordée ou pas par vote au Conseil Municipal.

Raymond Pla et Mairie Pierre refusent et veulent faire voter la délibération.

Michel Barcelo intervient pour dire que c'est certainement un cas de figure qui doit exister

Raymond Pla répond : « Nous n'avons pas imaginé que 2 élus de la même équipe puissent être en conflit concernant n'importe quelle affaire »

Pierre Ortal lui demande s'il plaisante : « il y a eu des discussions sur la protection fonctionnelle des élus, où Marie-Pierre Sadourny nous a mis en cause sur certains sujets, où Julie Ballaneda a révélé des faits, ne dis pas qu'il n'y a pas des élus qui ne sont pas en accord au conseil municipal. Ça c'est de la langue de bois »

Raymond Pla : « Langue de bois ou pas, je pense que chacun a pu s'expliquer. Moi je mets la délibération aux voix. Après on verra ».

Raymond Pla passe au vote.

*4 CONTRE : Louis Klee, Pierre Ortal, Danielle Fiquères, André Girbal*

*12 POUR : Mathieu Baiques, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny,*

Pierre Ortal précise que son vote est contre la manière dont est rédigée la délibération.

Louis Klee est navré de voir que le bon sens juridique n'apparaît pas dans ce Conseil municipal.

Michel Barcelo répond que le bon sens juridique est que si on se retrouve dans un conflit entre 2 parties on va pas prendre le même avocat.

Pierre Ortal répond : « Comment va-t-on définir qui ce cabinet va représenter en priorité ? C'est ça la question . Qui va définir ? »

Michel Barcelo : « C'est vrai ».

Pierre Ortal : « C'est vrai mais tu viens de voter POUR . Le problème il est là »

### **3H10MN29 - Retrait de la délibération 2023-11 « Protection fonctionnelle des Élus (es) »**

Raymond Pla passe au vote.

*14 POUR : Mathieu Baiques, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal , Danielle Figuères, André Girbal*

Pierre Ortal rappelle aux membres du groupe majoritaire qu'ils avaient tous voté POUR cette délibération au dernier Conseil Municipal après l'avoir vivement défendue pendant plus d'1/2 heure. « Je suis ravi que tout le monde revienne à la raison ! »

Michel Barcelo : « On est capable de revenir sur des décisions ».

Remy David : « il n'y a que les idiots qui ne changent pas d'avis. »

Pierre Ortal leur rappelle que c'est la 5ème délibération qui, par notamment les recours du groupe DMO, est soit retirée soit abrogée. Et que ça fait perdre beaucoup de temps au Conseil Municipal.

Michel Barcelo rappelle que des citoyens s'étaient aussi mobilisés et opposés à des décisions qu'on avait mises en place pour trouver des solutions pour compenser le besoin de trésorerie de la commune.

Pierre Ortal précise que d'autres solutions alternatives avaient été proposées par le groupe DMO, sans qu'elles soient soutenues par le groupe majoritaire

Louis Klee rappelle que la démocratie suppose le respect de l'état de droit. « A partir du moment où tu votes des délibérations et qu'on découvre qu'elles ne sont pas légales tu ne te situes plus dans cet ordre-là. Sur ce retrait on a perdu beaucoup de temps. Pourtant nous donnions les bonnes informations »

Amélie Delmas s'impatiente et trouve qu'on passe trop de temps sur le sujet : « Quand on délibère pour retirer c'est juste pour faire avancer les choses . Parce que si on était dans votre cas on y serait encore pendant plusieurs mois . La dernière fois c'était un vote informatif pour nous dire voila ce qu'on peut mettre en place. Aujourd'hui on veut bien la retirer »

Pierre Ortal : « La commune et les élus vous en sont reconnaissants. Maintenant tu peux réinventer l'histoire si tu en as envie » Il rappelle les faits, la délibération était rédigée expliquant qu'un élu faisait la demande de protection fonctionnelle parce qu'il faisait l'objet de poursuites pénales. Quand le groupe DMO a demandé quel était l'élu et pour quel motif, le groupe majorité a esquivé la réponse en prétendant que cette délibération était pour tous les élus. Alors que la réglementation précise que cela doit être traité au cas par cas »

Amélie Delmas : « Ça a été modifié pendant la délibération et on a fait rajouter que la délibération était pour des élus. C'est inscrit au PV »

Pierre Ortal : « Là tu vois, ça, c'est une transformation de la réalité » Pierre rappelle que la demi-heure de discussion sur le sujet a été censurée.

Louis Klee indique que cela est très foireux juridiquement.

### 3H17mn20 - Protections Fonctionnelles

Raymond Pla indique qu'il reste 2 points à débattre pour lequel le groupe DMO avait demandé le huis clos. Raymond Pla demande au groupe DMO s'il maintient sa demande.

Pierre Ortal explique le huis clos avait été envisagé, suite à la demande de Julie Ballaneda qui voulait venir s'exprimer, mais comme le maire en a décidé autrement, elle n'est donc pas venue et a envoyé à tous les élus une lettre d'explication.

Raymond Pla : « Elle ne m'a rien demandé »

Pierre Ortal : « On l'a tous reçue ». Il prend son portable pour rechercher le mail envoyé à ce sujet par JB.

Raymond Pla : « C'est peut-être un oubli de ma part »

Amélie Delmas : « Nous avons reçu juste l'explication »

Marie Pierre Pineau : « Elle a envoyé que l'explication »

Pierre Ortal rappelle le contexte de l'échange de mail entre JB et le maire suite au rendez-vous qu'il lui avait proposé et qu'elle avait refusé préférant donner les explications au conseil municipal. Le maire lui répondant alors

*« lors de la présentation des éléments contextuels pouvant motiver votre protection fonctionnelle, j'allais être contraint de porter à la connaissance des membres de l'assemblée, mais également du public, diverses informations ».*

Julie Ballaneda a répondu à ce mail le même jour. Pierre Ortal cherche le mail où tous les élus étaient en copie pour le lire.

Marie Pierre Sadourny demande à Raymond Pla : « Tu vas le laisser parler ? »

Pierre Ortal lit le mail :

*« Monsieur le Maire,*

*Vos errements de procédure dans ma demande de protection fonctionnelle lors de la séance du conseil municipal du 21/02/2023 ayant suscité une demande de retrait de cette délibération par le groupe DMO, il me semble pertinent de respecter la procédure prévue dans les textes.*

*Vous avez toute latitude, dans le cadre d'une suspension de séance et à huis clos, de m'inviter à présenter au conseil municipal les faits probants expliquant ma démission et ma demande de protection fonctionnelle.*

*A la suite de mon témoignage, vous pouvez reprendre la séance. Tous les éléments probants que je présenterai durant la suspension de séance sont déjà versés dans ma procédure de dépôt de plainte et ils sont soumis au secret de l'instruction. Ils ne peuvent en aucun cas être rendus publics.*

*Merci de bien vouloir me confirmer votre accord et la date de la convocation.*

*Bien à vous*

*Julie BALLANEDA »*

Après contrôle dans leur portable les élus confirment l'avoir reçu.

Pierre Ortal poursuit en précisant que comme JB n'avait pas reçu de réponse du maire à sa demande, elle a envoyé un mail indiquant les éléments contextuels qu'elle souhaitait porter à la connaissance du conseil municipal et qui motivent sa demande de protection fonctionnelle.

Le groupe DMO avait demandé le huis clos dans l'hypothèse où Julie Ballaneda et Marie-Pierre Sadourny souhaitaient présenter des éléments probants, sans qu'ils soient rendus publics.

Pierre Ortal regrette que le maire n'ait pas répondu à Julie Ballaneda. Il précise que n'étant pas là sa demande de huis clos ne tient plus. Sauf si Marie-Pierre Sadourny demande le huis clos

Raymond Pla : « Je vous assure que je n'ai pas envie de tricher sur ce dossier et si j'en avais eu connaissance elle serait là »

Pierre Ortal répond que tout le monde a bien reçu ce mail et s'étonne que personne du groupe majoritaire en ait parlé avant avec le maire.

Michel Barcelo confirme qu'ils en ont débattus entre membres de la majorité. Ils s'attendaient à ce qu'elle soit là.

Louis Klee trouve cela regrettable et demande à continuer la procédure des demandes de protections fonctionnelles.

Raymond Pla explique qu'il y a 2 demandes. Une de Madame Sadourny et une autre de Mme Ballaneda.

Il propose de donner la protection fonctionnelle à ces 2 élus.

Louis Klee lui explique qu'il est déjà dans l'illégalité une fois de plus. : « Ce n'est pas comme ça que ça se passe. On doit voter au cas par cas ».

#### **PROTECTION FONCTIONNELLE DEMANDÉE PAR MME SADOURNY GOMEZ**

Pierre Ortal demande si Marie-Pierre Sadourny souhaite pouvoir s'exprimer dans le cadre d'une interruption de séance comme l'avait proposé Julie B.

Raymond Pla précise qu'elle a déjà raconté.

Pierre Ortal explique que lors du dernier conseil municipal Marie-Pierre Sadourny avait plaidé sa cause et raconté son histoire, tout en votant. Ce qui est illégal. Donc le conseil municipal ne peut pas en tenir compte.

Louis Klee indique que pendant les discussions et le vote de la délibération, Marie Pierre Sadourny doit sortir.

Marie-Pierre Sadourny sort de la salle.

Raymond Pla demande si conseil municipal demande le huis clos. Personne ne le demande.

Il indique qu'il ne commentera pas la délibération envoyée aux élus. Il demande s'il y a des questions.

Pierre Ortal rappelle au conseil que nous devons définir les modalités permettant d'atteindre l'objectif de la protection et de la réparation. Pour cela il demande à connaître les conditions du contrat d'assurance et savoir ce qu'il couvre.

Marie Giné indique qu'il s'agit du minimum de prestation à savoir la prise en charge des frais d'avocat. Elle confirme la délibération sera modifiée et qu'il sera mentionné uniquement les frais d'avocats.

Raymond Pla confirme.

Michel Barcelo demande quelle est la différence avec la rédaction initiale

Louis Klee explique qu'il pouvait y avoir les frais de justices, les dommages et intérêts...

Raymond Pla demande s'il y a d'autres questions.

Louis Klee demande si Marie Pierre Sadourny a déposé une lettre justifiant sa demande de protection fonctionnelle. Il demande à la voir.

Marie Giné indique qu'elle ne l'a pas là mais qu'elle pourra la transmettre.

Louis Klee insiste qu'on doit la voir avant d'avoir voté pour savoir la raison pour laquelle elle demande la protection fonctionnelle.

Marie Giné part la chercher dans son bureau.

Pierre Ortal sachant que dans la délibération il semble avoir plusieurs motifs, il demande pour quel motif nous devons voter.

Louis Klee indique qu'il y a deux plaintes. Il demande si elle peut justifier sa demande de protection fonctionnelle.

Michel Barcelo indique que s'il y a plaintes il y a donc des procès-verbaux.

Louis Klee précise qu'on doit connaître les raisons. : « On peut pas juste dire, il y a un anonyme qui m'a insulté je demande la protection fonctionnelle. »

Michel Barcelo demande si le groupe DMO a un doute sur ces faits. Il exprime que si les faits sont énoncés il suppose qu'ils sont réels : « Demander des détails précis c'est un peu du voyeurisme »

Marie Pierre Pineau : « Ça me dérange aussi »

Pierre Ortal répond que Marie Pierre Sadourny a elle-même donné le détail précis de ce qui se serait dit à la fin du conseil municipal du 01/02/23 : « Je vais te crever. Tu es morte ici. Tu vas voir ce qui va t'arriver ».

Pierre Ortal explique pourquoi il est important d'être précis, car au dernier conseil municipal, Marie Pierre Sadourny en plaidant sa cause, a visé le groupe DMO en faisant le lien entre le cambriolage et incendie qui ont détruit la sellerie de sa fille, la lettre anonyme qu'a reçue le Maire et les propos injurieux tenus selon elle à son encontre à la fin de la séance du conseil du 01/02/23. Il demande Pourquoi ? Qui vise-t-elle ?

Ou bien elle est capable de prouver qui est le « je vais te ... » ? Sinon ça ne doit même pas apparaître dans une délibération.

Michel Barcelo précise qu'à priori il y a quelqu'un qui l'a menacée.

Pierre Ortal demande si on a la preuve de cela.

Amélie Delmas précise que c'est par correction qu'elle n'a pas mentionné le nom de la personne.

Marie Pierre Pineau confirme.

Pierre Ortal demande : « Donc vous avez eu une explication ? Vous en avez parlé. Vous pouvez alors nous expliquer ? »

Amélie Delmas répond : « Ce n'est pas le moment de nommer. si il y a une plainte elle va suivre son cours, mais elle ne peut pas nommer ».

Pierre Ortal reformule sa question : « S'agit-il d'une plainte contre X ou pas ? »

Louis Klee ne veut rien dénier à Marie Pierre Sadourny, mais il lui semble décent qu'elle justifie pourquoi elle demande la protection fonctionnelle avec un minimum d'informations. Pas simplement une déclaration dans une délibération »

### 3H40MN44

Marie Giné revient et indique qu'elle ne retrouve pas la demande que Marie Pierre Sadourny lui avait adressée par mail le 27/03/23. Elle ne la trouve plus dans ses dossiers et n'a pas le temps de la rechercher. Elle précise que c'était un courrier très générique sans avoir ajouté des détails.

*(NDLR : date à laquelle Louis Klee demandait par mail avoir accès aux informations nécessaires à la compréhension de la demande de protection fonctionnelle de Marie-Pierre Sadourny Cf mail du 27/03/23 . La lettre de demande de protection fonctionnelle de Mme Sadourny envoyée le 27/03/23, soit près d'un mois après avoir participé au vote de la 1<sup>ère</sup> délibération était à l'ODJ le 21/02/23 )*

Louis Klee demande alors pourquoi il y a dans la délibération des précisions : « Je vais te crever. Tu es morte ici. Tu vas voir ce qui va t'arriver ».

Marie Giné précise que ce sont les propos qu'elle a rapporté dans le dépôt de plainte. Ce n'est pas une plainte contre X mais contre une personne désignée.

Raymond Pla, « Moi je ne le savais pas »

Louis Klee pense « que cette plainte ne prospérera pas parce qu'il faudra que soient précisées les circonstances. Le procureur va regarder si les propos qui sont tenus, je ne sais lesquels et avec qui, restent ou pas acceptables et raisonnables pour la justice ». Il s'étonne qu'elle demande la protection juridique pour des raisons aussi floues.

Marie Giné précise qu'elle demande aussi la protection fonctionnelle pour le motif de la lettre anonyme reçue à la mairie conçue avec un article de l'Indépendant relatant un conseil municipal de novembre 2022, avec des annotations la concernant malveillantes et humiliantes.

Raymond Pla demande s'il y a eu 2 plaintes.

Marie Giné confirme et indique qu'il y a eu une 3<sup>ème</sup> plainte à titre personnel. « Après est-ce qu'à un moment donné un lien sera fait ? Nous on le ne sait pas. »

Pierre Ortal rappelle qu'elle l'a déjà fait.

Marie Giné précise qu'elle a émis l'hypothèse. « Que ça faisait beaucoup et que en même temps... »

Pierre Ortal rappelle qu'en même temps Mme Sadourny a pointé le groupe DMO en faisant le lien dans une chronologie avec ces trois faits qui à priori n'ont rien de commun. Il trouve ça extrêmement désagréable.

Marie Giné: « Ça c'est pas facile ça c'est sûr ! C'est un exercice difficile.»

Pierre Ortal confirme particulièrement que ces affirmations font une chronologie et le lien entre un incendie criminel, une lettre anonyme insultante et des menaces de mort verbales.

Louis Klee redemande que soit bien précisé le motif de sa demande de protection fonctionnelle.

Marie Pierre Pineau précise : « Insultes et menaces ».

Marie Giné : « Parce qu'elle est élue à Ortaffa à l'issue d'un conseil municipal, elle aurait été insultée, prise à partie par l'un des membres du conseil municipal, et par ailleurs elle a reçu en mairie un courrier anonyme comprenant des propos à son encontre ».

Pierre Ortal exprime son doute en ce qui concerne les insultes et menaces qu'elle prétend avoir eues à la fin du conseil municipal et espère qu'elle a la preuve de ce qu'elle avance. Il demande à Marie Giné et Raymond Pla s'ils ont l'enregistrement du conseil et s'ils avaient entendu cet échange. Il pose la même question aux conseillers.

Marie Giné et Raymond affirment ne plus avoir été dans la salle au moment du prétendu échange et ne pas avoir d'enregistrement puisque le conseil municipal était fini. Les autres conseillers font signe que non.

Louis Klee intervient pour lire les conclusions d'un juge administratif sur ce type de litige : « *les propos tenus dans l'article litigieux ne sont pas d'une gravité suffisante pour justifier la protection de la collectivité. La protection de cette collectivité est illégale et doit être annulée* ». C'est ce à quoi on doit s'attendre. Il recommande donc de réfléchir en toutes connaissances de cause avant de voter cette délibération.

Michel Barcelo demande quelle est la demande du groupe DMO.

Pierre Ortal explique à nouveau que le groupe DMO demande que les élus aient la lettre justifiant cette demande, puisque le Conseil municipal est la seule assemblée compétente pour apprécier la gravité des faits en cause. Il précise que les membres du groupe DMO n'ont pas reçu cette lettre. Il rappelle que Louis Klee avait fait un mail à ce sujet demandant à avoir accès à tous les documents juridiques de procédure pour pouvoir voter.

Raymond Pla indique qu'on apportera les justificatifs demandés, qu'il ne met pas en doute la parole de Mme Sadourny, et de Mme Giné et passe la délibération aux voix.

*14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Louis Klee, Pierre Ortal, Danielle Figuères, André Girbal*

Pierre Ortal demande qu'il soit bien mentionné dans le PV du précédent conseil municipal, qu'il dément avoir entendu les propos rapportés par Marie-Pierre Sadourny. Il se demande pourquoi son propos a été supprimé du PV.

Louis Klee fait une remarque d'ordre général sur la procédure : « Là on a accordé la protection fonctionnelle pour Marie Pierre Sadourny. On verra comment ça va prospérer cette affaire-là. Parce que ça passe à travers la justice pas à travers nous. D'ici 2 ou 3 ans nous saurons si les réserves juridiques que j'ai pu faire étaient réalistes ou pas. Le procureur fera le tri de tout ça et on verra ce que ça donnera ».

Michel Barcelo répond : « Que si nous ne donnions pas la protection juridique face à ce genre de comportement inadapté, répréhensible et même intolérable, ça serait la porte ouverte à d'autres. C'est pour ça qu'à un moment il faut dire stop et menacer d'une sentence ».

Louis Klee : « Non tu ne menaces de rien. Où tu vas Michel ? Tu dérives »

Michel Barcelo : « Mais si on se permet de s'insulter comme ça »

Pierre Ortal : « Ça doit pouvoir se régler entre les personnes, ou au moins au sein du conseil municipal »

Michel Barcelo : « C'est bien facile ça. Ce n'est pas parce qu'on pense pas pareil qu'on doit se détester ».

Louis Klee : « Mais on se déteste pas. Je n'ai pas du tout ce genre de problème là. »

Michel Barcelo : « Moi non plus. Mais à priori il y a des gens qui l'ont »

Pierre Ortal : « Oui . Ou il y a des gens qui interprètent des dires ou des faits, qui ne sont pas ».

Louis Klee trouve que le fonctionnement et le résultat de la négociation et de la concertation dans notre commune est désastreux. : « On est dans l'incapacité de trouver des terrains d'entente. On le fait à l'usure. Mais ce n'est pas bien et ce n'est pas bon pour l'avenir du village ».

Michel Barcelo : « C'est bien de te l'entendre dire et de reconnaître cette situation »

Pierre Ortal lui répond que chaque fois nous revenons sur les mêmes sujets et chaque fois hélas nous n'obtenons pas les réponses à nos questions donc on avance mais lentement.

### 3H54mn26 - PROTECTION FONCTIONNELLE DEMANDÉE PAR MME BALLANEDA.

Le maire enchaîne et propose qu'on vote directement la protection fonctionnelle pour Julie Ballaneda.

Pierre Ortal rappelle que le groupe DMO a demandé que l'exposé indiqué dans la délibération soit complet.

Raymond Pla : « C'est-à-dire ? »

Pierre Ortal explique que l'exposé inscrit dans la délibération ne fait référence qu'à des courriers anonymes injurieux.

Marie Giné confirme et précise qu'ils ont reçu l'ensemble des données la veille.

Louis Klee demande à ce que la correction soit faite et rappelle qu'elle a subi des **menaces, des injures, des calomnies et du chantage.**

Marie Giné confirme qu'elle va détailler l'objet de sa demande « on formalisera »

Pierre Ortal précise que l'exposé inscrit à ce jour ne respecte pas l'objet de sa première lettre de demande de la protection fonctionnelle : « Je tiens vraiment à m'assurer que cette fois si ça soit bien le cas ».

Louis Klee demande pourquoi la correction n'a pas été faite avant le Conseil Municipal puisque le groupe DMO avait déjà demandé les corrections.

Marie Giné précise qu'ils n'avaient pas toutes les informations et qu'ils savaient que cette délibération serait reprise et retravaillée. Elle pensait qu'elle aurait des informations à l'occasion de ce Conseil. N'étant pas destinataire des e-mails envoyés par Julie Ballaneda, elle ne savait pas qu'elle n'avait pas été conviée à ce conseil.

Pierre Ortal s'étonne que personne ne l'a prévenue de ces échanges de mails.

Marie Giné précise que le maire l'avait informée dans l'après-midi.

Raymond Pla précise qu'il n'avait pas vu le mail de réponse de Julie Ballaneda et que dans tous les cas il n'avait pas fait exprès de ne pas y répondre. Il indique qu'il a sa lettre de démission et propose de la lire si l'on veut.

Louis Klee lui propose surtout de lire la lettre des explications que Julie Ballaneda a envoyée à l'ensemble du conseil municipal.

Raymond Pla précise que si tout le monde l'a reçue, il ne va pas en faire état publiquement : « Parce que quand j'ai reçu sa lettre en fin décembre, lettre anonyme... »

Pierre Ortal lui demande s'il a reçu une lettre anonyme la concernant fin décembre

Raymond Pla corrige et déclare : « J'ai reçu une lettre anonyme le 18/01/23 parce qu'à midi quand je rentre chez moi sa mère m'appelle pour me dire qu'elle avait reçu une lettre anonyme concernant sa fille. Le matin le 18/01/23 je n'étais pas à la mairie. J'arrive à 14h30 et je reçois quasiment la même lettre que sa Maman m'avait décrite au téléphone. Le personnel administratif a bien entendu ouvert ce courrier. Les termes utilisés dans ce courrier anonyme étaient d'ordre purement privé. Ma première réaction a été de dire d'abord au personnel administratif, ce courrier nous n'en parlerons pas. Parce que pour moi une lettre anonyme n'a aucune valeur. Pour moi la personne qui écrit un tel courrier et qui n'a pas le courage de le signer en bas c'est une personne pour moi qui n'est rien du tout. Si cette lettre avait mentionné des faits concernant le conseil municipal, là peut être j'en aurais parlé. Mais ça ne concerne pas le Conseil Municipal, ça concernait sa vie privée. Et sa vie privée mesdames et messieurs ne me regarde pas. Et c'est la raison qui fait que non seulement j'ai demandé au personnel communal de ne pas ébruiter cette fuite, cette lettre et si en conseil municipal vous ne m'aviez pas évoqué ce courrier qui finalement doit être quasi identique à celui que moi j'ai reçu en tant que maire. Si vous ne l'aviez par évoqué moi je...

Pierre Ortal explique le courrier reçu par le groupe DMO n'était pas personnel et visait précisément sa fonction d'adjointe.

Raymond Pla : « Si vous ne l'aviez pas évoqué, moi je n'en aurais pas parlé de ce courrier qui je le répète concerne un problème d'ordre strictement privé et le conseil municipal n'a rien à voir avec les affaires privées de ses élus.

Louis Klee explique lui qu'il a numérisé et déposé à la gendarmerie la lettre qu'il a reçue : « Et elle concerne ou alors je l'ai mal lue, le conseil municipal puisque je lis « voici la seule et unique raison de la démission de Julie Ballaneda du conseil municipal d'Ortaffa . Tu l'as mal lue ».

Raymond Pla : « Non non »

Louis Klee lui demande si ça lettre ne mentionne pas ça .

Raymond Pla esquive la question : « La lettre de démission, parce que ça c'est une lettre écrite et signée. Et ça ça une valeur ».

Pierre Ortal lui demande : « Tu reçois après une lettre qui te dit voici « la seule et unique raison de sa démission de Julie Ballaneda du conseil municipal d'Ortaffa ».

Raymond Pla le coupe : « Est ce que cette lettre est signée ? ».

Louis Klee stupéfait par cette réponse : « Mais, tu viens de nous faire un baratin... » .

Pierre Ortal explique que la question du maire est hors sujet. « On demande si le titre et l'objet de ta lettre et la même que la nôtre ».

Michel Barcelo : « Mais en quoi ça concerne t-il le conseil municipal ? »

Amélie Delmas reformule selon elle ce que disait le maire, explique l'objet qui a été divulgué, puisque visiblement dans la lettre il demandait à divulguer des informations. Ces informations-là sont personnelles et ne concernent pas le conseil municipal.

Raymond Pla la remercie.

Pierre Ortal répond que ça ce n'est pas à nous de le définir. Il précise : « Quand tu reçois une lettre qui te dit les raisons de la démission de Julie Ballaneda du conseil municipal d'Ortaffa, et que cette lettre arrive 3 semaines après sa démission ». Pierre Ortal s'étonne de la réaction du maire et explique le contenu de la lettre envoyée à tous les membres du groupe DMO ou ex opposants, sans rentrer dans le détail des calomnies racontées par les auteurs . « Je nous souhaite à tous de ne jamais avoir affaire à des détraqués pareils » « « Voilà la seule et unique raison de sa démission du conseil municipal , Monsieur le Conseiller municipal, vous ne pouvez pas avec votre équipe sur les réseaux sociaux présenter les faits autrement que par la vérité».

Rémy David rigole : « Ah oui ben tiens. parlons-en tiens ».

Raymond Pla rigole aussi : « Parlons en oui ah ah ah ».

Pierre Ortal : « Tu trouves ça drôle ? »

Remy David rigole : « C'est ton machin que je trouve drôle qui ne représente pas du tout la réalité et que tu inscris en toutes lettres sur les réseaux sociaux . Je fais le rapprochement c'est tout.».

Pierre Ortal : « Raconte-nous. C'est quoi ton rapprochement ? »

Remy David ironise : « De dire la vérité sur les réseaux sociaux, alors que là c'est absolument faux ce qui est écrit ».

Pierre Ortal : « Non. Tu viens de dire quelque chose qui est énorme. »

Pierre Ortal stupéfait que ça le fasse rire, s'adresse à Monsieur Le Maire : « Que tu cautionnes ça .... »

Louis Klee : « On arrête là. Je pense que la proposition de Raymond est raisonnable. Julie Ballaneda mérite la protection fonctionnelle.

Miche Barcelo : « Bien sûr »

Raymond Pla ironise : « C'est légal ? »

Pierre Ortal : « De demander une protection fonctionnelle ? Pourquoi ça le serait pas ? »

Raymond Pla en rigolant : « Je pose la question ? »

Miche Barcelo : « D'autant plus qu'elle l'a reçue une lettre le 23/12/22 »

Raymond passe la délibération aux voix.

*14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Louis Klee, Pierre Ortal, Danielle Figuères, André Girbal*

Louis Klee explique : « Juridiquement dans la mesure où elle a reçu des menaces pendant qu'elle était encore adjointe et que ce sont ces raisons là qui l'ont fait démissionner... »

Raymond Pla le coupe: « Moi je ne le sais pas ça »

Louis Klee continue son propos : « Elle pourra demander, ou le juge pourra demander sa réintégration. Et ça ne sera que justice »

Raymond Pla : « Très bien. Bien sûr, moi je n'ai aucun problème »

Louis Klee est content que Raymond Pla trouve que cela ne sera que justice.

#### **4h6mn Informations et questions Diverses :**

Raymond Pla indique qu'il a quelques informations à donner :

#### **L'ouverture de l'extension de la maternelle :**

Le maire précise que l'ouverture sera retardée à la rentrée de septembre 2023, d'une part à cause du retard d'ENEDIS pour les raccordements électriques et également à la demande de l'équipe enseignante qui souhaite l'ouverture en septembre .

#### **État de sécheresse :**

Le maire rappelle que notre département est placé en alerte renforcée, considérant la sécheresse des sols.

Le maire explique l'arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2023 054-0001 du 23 février 2023, portant sur la mise en place de mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et des nappes souterraines. Il précise que ceux qui ont des forages au lieu de continuer à pomper feraient mieux de venir les déclarer à la mairie. Cela serait plus rationnel. Il souhaiterait que les pelouses ne continuent pas d'être arrosées, de même que le remplissage des piscines, l'arrosage des stades, les plantations des espaces verts municipaux.

Il explique que le 30/04/23 les collectivités doivent présenter un plan d'économie d'eau importante pour que le préfet puisse prendre une dérogation pour autoriser très ponctuellement l'arrosage des jardins potagers. Les habitants d'Ortaffa sont appelés à optimiser leur consommation en eau, à éviter le gaspillage, que l'eau soit destinée

à un usage privé ou bien professionnel. Une surveillance accrue des ressources en eau sera donc engagée tout en sensibilisant les administrés quant à la situation que nous traversons.

Pierre Ortal demande ce qu'il en est pour les exploitants agricoles.

Raymond Pla indique qu'ils ont l'autorisation de consommer 50% de leur consommation habituelle.

Si la situation ne s'améliore pas nous aurons le droit peut être de boire de l'eau et c'est tout.

Raymond Pla propose d'écrire un bulletin municipal dans les 15 jours pour informer de façon officielle tous nos administrés le plus rapidement possible.

Raymond Pla indique au groupe DMO qu'il aura un espace s'il souhaite le réserver. Et précise que le groupe aurait droit à 1400 caractères.

Michel Barcelo intervient sur la restriction d'eau : « J'espère que les maires auront le droit de faire des suggestions et de répliquer parce que cette catastrophe est annoncée depuis des années, notamment aux pouvoirs publics. Il propose de mener des actions de reboisements de secteurs qui ont été très fortement déforestés. Il considère qu'au delà de faire des mesures de restriction, l'état devrait prendre en compte ces mesures de replantation pour restaurer cette situation. En tant qu'apiculteur, il se rend compte que ça fait des années qu'on annonce cette catastrophe et qu'on est gouverné par des personnes qui sont aveugles qui s'orientent sur l'économie et ont détruit notre environnement de notre territoire. Et ça c'est aussi au maire et aux élus de le remonter.

Louis Klee est entièrement d'accord avec Michel Barcelo. La réalité c'est qu'on doit changer de modèle et qu'il faut le dire.

Pierre Ortal rappelle qu'il faut être conscient qu'à l'échelle de notre petit village ce n'est pas du tout ce qu'on a fait en terme de suburbanisation et artificialisation des sols de la commune.

Louis Klee explique que le projet de ZAC des Olivardes et Escoumelles était un scandale absolu. Louis Klee rappelle qu'avec Michel Barcelo et les membres du groupe DMO, ils avaient protesté contre ce projet et avaient proposé un projet alternatif. Il trouve assez scandaleux que le lotisseur continue à dire à un certain nombre de propriétaires que cette ZAC va se faire. C'est le bruit qui court dans le village.

Michel Barcelo confirme et précise que nous avons proposé un projet de micro-forêt. Il précise que selon lui la tension que nous avons vécue au conseil municipal jusqu'à présent empêche de mener tout ces débats.

Raymond met fin au débat et souhaite une bonne soirée à tous.

**4H18mn35**